

VII. Q.

Doit-on laisser les chancelleries aux drogmans français?

LA réunion dans les mêmes mains des fonctions de la chancellerie et du drogmanat, offre des inconvéniens; mais elle offre aussi des avantages.

Les inconvéniens sont, qu'un drogman-chancelier néglige ordinairement les fonctions peu attrayantes du drogmanat, pour se livrer aux détails de la chancellerie dont il se compose un petit ministère, et qu'il est difficile qu'il remplisse également bien les deux fonctions à la fois.

La raison qui a fait réunir ces deux fonctions, est l'économie et une amélioration dans le sort des drogmans; et cette raison mérite d'être prise en considération.

Les chanceliers sont les dépositaires

..

de tous les actes publics; ils les rédigent et les notifient: ils font donc les fonctions de notaire et d'huissier. Ils doivent être d'une fidélité à toute épreuve, et ils ont besoin d'un grand esprit d'ordre. Il serait avantageux qu'ils connussent bien notre jurisprudence et ses formes, et qu'ils eussent aussi quelques notions de la jurisprudence musulmane, pour ne pas faire des actes contraires aux lois du pays, dans les transactions des étrangers avec nos nationaux. Il faudrait qu'ils entendissent le turk, et qu'ils écrivissent le grec. Toutes ces raisons ont fait penser qu'on ne pourrait faire de bons choix que parmi les drogmans. Voilà les avantages de la réunion: vous en avez vu les inconvéniens. Si vous me demandez maintenant quel est le parti qui présente le plus d'avantages et le moins d'inconvéniens, je vous répondrai que c'est celui qui laisserait dans les petites Echelles les

fonctions du drogmanat réunies à celles de la chancellerie, mais qui les séparerait dans les grands consulats, comme à Smyrne, à Salonique, à Alep et à Alexandrie. Au reste, quelque parti que l'on prenne, il est indispensable de faire nommer le chancelier par le gouvernement. Le chancelier, pour le bien du service, doit être indépendant du consul; et il ne l'est plus, depuis que le consul choisit le chancelier parmi l'un des drogmans.

VIII. Q.

Doit-on maintenir la défense du mariage des Français avec les femmes indigènes ?

OUI. Voici mon calcul : les régisseurs passent dix ans en Levant. En prenant un terme moyen, on peut évaluer leurs profits à dix mille livres par an. Les frais de maison leur sont payés, quand ils sont

294 TABLEAU DU COMMERCE

garçons : ils rapportent donc dans leur patrie une fortune nette de cent mille livres. Il est de fait que la Levantine la plus sage leur occasionne au moins une dépense de cinq mille livres par an, quand ils sont mariés : ils rapportent donc cinquante mille livres de moins, qu'ils auraient pu dépenser en France, ou qu'ils auraient pu verser dans le commerce, somme absolument perdue pour l'état. Ajoutez que ces unions croisées qui peuvent embellir les individus au physique, les détériorent au moral, en nous offrant dans les enfans une race de *métis*, qui unit tous les vices de l'Europe à tous ceux de l'Orient.

Je crois cependant qu'on doit permettre aux Français de se marier avec les filles des nationaux établis ici depuis long-temps ou venus récemment de France. Ces filles ont ordinairement des

dots ; elles aiment moins le clinquant et les perles que les Levantines , et elles occasionnent moins de dépense à leurs maris : elles élèvent d'ailleurs leurs enfans à la française , et en font des citoyens pour l'état. Il serait même à désirer qu'on favorisât sur les Echelles, par motif d'intérêt national, le mariage des Français avec les Françaises, et que pour cette raison on ne leur permît, sous aucun prétexte, d'épouser des étrangères. La raison de la circonstance doit encore faire maintenir la défense , parce qu'on remarque qu'il y a plus de femmes que d'hommes en France ; et que chaque homme qui se marie en Levant avec une étrangère , condamne au célibat une Française.

IX. Q.

Les cautionnemens doivent-ils être maintenus ?

OUI, parce qu'ils nécessitent un choix plus sévère dans les régisseurs. Un négociant quoique cautionné, est sans doute la première victime de son inconduite et de ses folies ; mais , au défaut de ses facultés personnelles, on prend à partie sa caution, et c'est-là un double frein qui assure à la fois la bonté des choix et la tranquillité des Echelles.

X. Q.

La contrainte par corps doit-elle être abolie ?

NON, parce que plus l'intérêt de l'argent est bas , plus le commerce d'une nation est avantageux. Il ne faut pas avoir de grandes idées économiques pour

sentir qu'une nation où le taux de l'argent est à quatre pour cent, gagne deux pour cent de plus qu'une autre où le taux de l'argent est à six. Voilà pourquoi les Hollandais ont fini par supplanter toutes les nations dans le commerce de commission.

Or, parmi les causes de la hausse de l'intérêt, il faut compter l'abolition de la contrainte par corps. Quand vous empruntez, il est naturel que le prêteur exige de vous un intérêt plus grand à proportion qu'il est moins garanti de la rentrée de son capital au terme convenu. Cette garantie dans le commerce ne repose que sur deux choses, sur la fortune mobilière, et sur la moralité du débiteur : mais la moralité du débiteur pouvant être atténuée par mille causes, et la fortune mobilière pouvant être soustraite avec une extrême facilité aux recherches les plus actives, la ga-

rantie devient nulle sans le gage de la personne ou la contrainte par corps. Sans doute il faut tempérer cette loi par tous les procédés humains compatibles avec son exécution. Mais si vous l'abolissez chez vous, vous enrichissez les nations chez lesquelles elle existe aux dépens de la vôtre, parce que ces nations peuvent alors vendre à meilleur marché et acheter plus cher. Vous rendez par-là même le prêt sur gage plus commun, et vous diminuez d'autant la concurrence. Enfin vous accroissez le besoin de l'emprunteur, et vous fournissez au riche une nouvelle arme contre le pauvre.

Ce sont toutes ces raisons ou peut-être l'instinct du commerce, qui ont engagé le gouvernement anglais à ne pas laisser jouir ses négocians en Levant de la sauvegarde de l'*habeas corpus*, parce que si les consuls n'y avaient pas l'autorité

nécessaire pour arrêter les désordres des négocians , le gouvernement turk se verrait dans le cas de les réprimer lui-même : or, cette première atteinte portée au plus essentiel des privilèges francs , entraînerait bientôt la chute de tous les autres.

CONCLUSION.

JE viens de vous indiquer les moyens d'améliorer une branche importante de notre commerce extérieur. C'est aux autres consuls (1) à vous indiquer les moyens d'améliorer les autres branches. Mais eux et moi, nous n'aurons fait que

(1) Les agens consulaires , placés au centre de toutes les résistances , peuvent seuls apprécier avec justesse la bonté des *mesures commerciales*. Dans un gouvernement sage ils doivent être consultés. Eux seuls peuvent encore fournir les matériaux d'une histoire du commerce : toutes celles qu'on a publiées jusqu'ici , ne sont que des romans.

des rêves consolans, tant que nos plans ne seront pas soumis à un *conseil*, destiné par la nature de son institution à éclairer le gouvernement sur nos relations et notre jurisprudence commerciales.

Le *conseil de commerce* a existé parmi nous depuis le règne de Louis XIII, jusqu'à celui de Louis XVI. Richelieu l'institua, et le présida long-temps. Colbert, le créateur de notre industrie et de nos arts, qui voulait qu'on érigeât des statues aux grands négocians, comme les Grecs et les Romains en érigeaient à leurs héros, et que nos ambassadeurs présentassent aux rois leurs lettres de créance d'une main, et de l'autre des échantillons de nos soieries et de nos draps, soumit à ce conseil tous ses magnanimes projets.

Un semblable conseil est établi en Angleterre, en Hollande, en Danemarck; et si le commerce de ces puissances a fait en tous lieux de rapides progrès, ces

progrès sont dus aux sages directions d'un *collège commercial*. Depuis que l'Espagne et la Russie ont manifesté hautement en Europe le desir de sortir de leur état de torpeur, elles ont aussi formé un semblable établissement; et elles l'ont jugé d'une telle importance, qu'elles l'ont lié à l'administration suprême, et en ont fait une des attributions essentielles du conseil d'état.

Si un conseil de commerce eût existé parmi nous, nous n'aurions pas vu de nos jours d'impudens légistes dresser des tarifs, réformer les lois du grand Colbert et de l'Europe commerçante, pervertir toutes les idées économiques, et salir, en les touchant, les plus belles institutions. Nous n'aurions pas vu le pavillon français poursuivre le pavillon neutre sur toutes les mers, éloigner de nos côtes et de nos ports le pavillon ami, anéantir ainsi les malheureux

débris de notre commerce d'exportation, et par-là diminuer d'autant la reproduction de notre sol et de notre industrie. Nous n'aurions pas été réduits à acheter de la seconde main les produits de nos propres colonies, à payer à nos ennemis des frais énormes de commission, et à augmenter ainsi leurs moyens offensifs, en diminuant dans la même proportion nos moyens de résistance.

La course qui dérive de la guerre, eût été dirigée par les mêmes mains : le gouvernement n'eût pas été dans l'impuissance d'arrêter des brigandages horribles commis au nom sacré des lois : les questions de prises ne fussent pas devenues des procès interminables ou des causes de rupture entre des nations faites pour peser ensemble dans le même bassin de la balance; elles eussent été jugées *administrativement*, sous l'intervention du gouvernement, par de vieux négocians

et de vieux consuls, blanchis dans les affaires. Ces hommes connaissent par état le droit public de l'Europe et la jurisprudence maritime : ils ont tous dans la tête plus ou moins d'idées diplomatiques. Or, les idées diplomatiques ne doivent point être étrangères à un juge consulaire ; car lorsque la loi est obscure, on doit se décider dans le contentieux des prises par la raison diplomatique, comme on se décide dans la jurisprudence ordinaire par l'équité naturelle.

Je pense que le conseil de commerce doit être composé de *consuls retirés*, de négocians et de fabricans célèbres, et qu'il doit être présidé par le ministre des affaires étrangères, ou par un homme d'état *diplomate*. Ses fonctions doivent être d'examiner : 1°. les plans d'amélioration, et les lois commerciales et maritimes : 2°. les tarifs et les traités commer-

504 TABLEAU DU COMMERCE
ciaux : 3°. les réglemens relatifs à nos manufactures. Il faut recréer les inspecteurs, ainsi que les *chambres de commerce*, et les placer sous sa direction. Ayez ces institutions, six ans de paix, et vous avez rétabli le commerce.

 LETTRE XXVIII (1),

à B. N***, ex-Ambassadeur.

Salonique, le 1^{er} prairial an 6.

SITUATION POLITIQUE ET COMMERCIALE DE
LA FRANCE EN LEVANT.

Vous voulez connaître, mon aimable B***, notre position en Turquie : vous me demandez si mon opinion sur les Turks n'a pas été modifiée par mon séjour au milieu d'eux, si je fais toujours

(1) Quoique cette lettre soit purement politique, j'ai cru ne pas devoir la retrancher de ce recueil, parce qu'elle a un rapport direct avec notre système commercial en Levant. Les Turks, en nous déclarant la guerre, m'ont dispensé des égards que pouvait m'imposer envers eux une réserve politique ;

506 TABLEAU DU COMMERCE

de ces rêves politiques qui nous ont fait passer de si délicieux momens, quand nous vivions ensemble au milieu de la cour la plus polie de l'Allemagne. Vous vous flattez que je suis toujours heureux, parce que vous prenez vos vœux pour des réalités ; et vous oubliez que je vis ici sans cercles, sans théâtres, sans bibliothèques, au milieu des incendies, de la

et après avoir été, avec tous les consuls et tous les négocians du Levant, la victime de leurs *barbares fureurs*, je dois avoir acquis le droit de dire la vérité sur leur compte.

Le sort des malheureux Français qui gémissent dans les bagnes et dans les forteresses de Turquie, ne peut être bien conçu que par ceux qui l'ont éprouvé ou qui en ont été témoins. Je n'aurais jamais imaginé, avant mon retour en France, que les Français en général eussent pu y être aussi insensibles. Infortunés camarades ! recevez ici l'expression de mon tendre intérêt. Je sais que mes vœux ne vous soulageront pas : mais si vous n'avez pas besoin de mon stérile souvenir, j'ai besoin, moi, de pleurer de temps en temps sur vos malheurs et de les dire à ceux qui ne les connaissent pas.

peste et de la plus féroce soldatesque qui soit au monde. J'habite, dites-vous, la Grèce : mais je n'en suis que plus malheureux, parce que je n'y trouve plus ce que j'y voyais à Paris. J'ai perdu mes illusions, je veux vous ôter les vôtres.

Rassurez-vous pourtant ; il n'est pas en mon pouvoir de vous ôter celles que vous ont données les historiens et les poètes. Je ne vous ôterai que quelques vieilles et *tendres* erreurs que nous avons puisées ensemble dans nos fastes diplomatiques. Pardonnez-moi en faveur de l'intention ; car si la fiction plaît en poésie, elle peut devenir funeste en politique.

Je ne vous dirai point que la guerre actuelle a détruit une partie de nos comptoirs ; que les autres périssent lentement, faute de protection ; que les pachas et les beys nous dévorent en détail, comme Polyphème dévorait les malheureux

compagnons d'Ulysse : enfin, que nos recours près le divan deviennent de jour en jour plus illusoires. Je ne vous apprendrais rien. Je veux vous reporter à des temps plus anciens : et rapprochant de vous des objets que vous n'avez jamais vus que dans le lointain, je veux vous faire lire dans les *faits* la leçon de notre conduite politique avec les Turks.

Les Turks, dont le gouvernement comme celui des Juifs est théocratique et par conséquent exclusif, n'ont jamais aimé les nations civilisées de l'Europe qu'ils nomment *infidelles*, et ils n'aiment pas plus la nation française qu'ils n'aiment les autres : mais nos succès militaires leur en ont tellement imposé, qu'ils n'osent ouvertement nous manifester leur haine ; et de-là l'espèce de contradiction qui se fait remarquer dans leur conduite. Ils paraissent nous favoriser en public, et ils nous contrecarrent se-

crètement dans tout ce que nous faisons. Le divan de Constantinople se joue de nous comme on se joue d'une maîtresse qu'on n'aime plus, mais qu'on a besoin encore de tromper. Dans les pays où nous sommes le plus favorisés il faut arracher les moindres faveurs, et en tout lieu on nous abreuve de dégoûts. Les affronts personnels que nous avons reçus à Seyde, au Caire et à Alep, ont retenti dans toute l'Europe; et nous en recevrons de nouveaux qui consommeront la ruine de nos établissemens en Turquie, si le gouvernement ne se hâte de changer de maximes dans sa conduite avec la Porte.

Deux mobiles seulement agissent sur les Turks, l'intérêt et la peur, les deux grandes puissances de la terre. L'intérêt n'agit sur eux qu'à demi, parce que la propriété a peu de charmes sous un gouvernement chanceux et tortionnaire comme le leur. Leur grand mobile est

donc la peur. La peur est le ressort universel de cet empire : le fait arrivé à Tott est connu de tout le monde. Priez, suppliez, payez, vous n'obtiendrez rien d'un sujet othoman; vous obtenez tout, si vous lui montrez le bâton. Le prince n'est pas plus raisonnable que le sujet. Ceux qui ont vécu quelque temps à Constantinople, savent qu'on n'obtient rien du divan que par la force : l'ambassadeur qui s'y présente, doit y paraître comme Louis XIV parut dans son premier lit de justice, le fouet à la main.

Il suffit d'avoir traité avec les Turks, pour savoir qu'en général il n'est rien de plus dangereux que d'user envers eux de ménagemens. Accoutumés à devoir tout à la violence, ils regardent la modération comme le masque de la faiblesse, et ils ne paient la complaisance que par des mépris. Les procédés les plus polis n'obtiennent d'eux que plus de morgue. Ou

a dit qu'ils étaient sensibles aux bienfaits : nos ambassadeurs et nos consuls pourraient nous apprendre que chez eux les services rendus ne sont regardés que comme des devoirs remplis, et qu'ils deviennent toujours des titres pour en exiger de nouveaux. La rigueur en droit la plus inflexible, est l'unique arme avec laquelle il convient de combattre leur arrogance. Les menaces qu'ils prodiguent doivent être repoussées avec fierté, et c'est par des coups de canon qu'il faut leur demander raison de leurs violences. L'anarchie et l'avilissement où est tombé l'empire othoman, ne lui laissent pas droit à plus d'égards. Il y a environ un siècle que Duquêne canonna dans le port de Chio une escadre musulmane, et la Porte, à ce coup de vigueur, s'humilia aux pieds de Louis XIV. Dans ces derniers temps, nous avons accablé les Turks de bons procédés, et ils nous ont

honteusement chassés de Seyde, du Caire; ils nous ont rançonnés dans Alep, incendiés dans Smyrne, et ils nous menacent dans toutes les Echelles.

Et n'espérons pas, par une conduite modérée, d'améliorer parmi eux notre sort. Peyssonnel a fait illusion à la France sur le compte des Turks; mais il n'en est pas moins vrai que notre considération à la Porte n'a jamais été telle qu'on l'a représentée au gouvernement. Sans parler des insultes faites à nos ambassadeurs Marcheville, Cezy et Lahaie-Ventelet, sous le règne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV; des tracasseries suscitées à Nointel et à Ferriol, dans le cérémonial de leurs audiences; de l'assassinat révoltant du drogman Brue dans le camp et sous les yeux du vizir, pendant l'ambassade de Desalleurs, et de l'assassinat plus révoltant encore dans la ville même d'Alexan-

drie, du consul Boriès, du temps de la légation de Vergennes; des dégoûts dont on abreuva ce dernier ambassadeur, en faisant pendre, avec une dérision atroce, le français *Linche* devant la porte de son palais, et en le menaçant lui-même des plus honteux traitemens, s'il ne garantissait la restitution du vaisseau *la Sultane*, pris par les Maltais : sans toucher une série d'autres faits où la dignité nationale eût été cruellement compromise, si elle pouvait l'être par l'absurde brutalité des Turks, il suffit d'avoir observé ce qui s'est passé de nos jours, pour sentir que les Turks manquent aux égards les moins recherchés (1). Cette nation féroce

(1) Le cérémonial de la dernière audience a été modifié d'une manière plus conforme aux droits des nations et à la dignité européenne. Notre ambassadeur a enfin obtenu qu'il ne serait point garrotté par deux *capidgis* à son entrée dans la salle du trône; mais il n'a pu empêcher l'absurde message nommé

dédaigne cette *urbanité* des cabinets, qui est un hommage perpétuel à la dignité des nations, et qui jusque sur les manifestes de guerre tempère le langage insultant de la haine et de l'orgueil : elle ne connaît que le sentiment vil qui résulte de la crainte, et de la puissance des baïonnettes. Or, la France ne s'est jamais montrée à la Porte-Othomane sous un pareil aspect. Cet avantage est réservé

telchis, par lequel le vizir supplie le sultan d'admettre le ministre européen devant *sa face*. Cette requête bullee dans les formes et scellée du sceau impérial, est conçue en ces termes : *Un infidèle nu et affamé est là, qui demande à lécher la poussière de vos pieds*. Le sultan répond par un *khati-cherif* en forme, daté de son *étrier impérial* : *Qu'on lui donne à manger, qu'on le vêtisse et qu'on me l'amène*. En effet, on le fait lestement diner; puis on va le revêtir, au milieu d'une cour, d'une vaste pelisse, afin que ses habits européens ne puissent souiller les regards du *khalife* des Musulmans; et ainsi *repu et habillé*, on l'amène avec main-forte au pied du trône de Sa Hautesse.

aux puissances qui savent frapper de grands coups, et aux limitrophes de préférence à toutes. Le ministre impérial marche à Constantinople, précédé partout des plus hauts égards, et le nôtre est abreuvé par-tout de dégoûts. Les Anglais, alliés de la Russie, et qui ont affiché pour elle dans les deux dernières guerres la plus scandaleuse partialité, sont ménagés; et les Français qui se sont toujours montrés les amis complaisans de la Porte, sont sacrifiés dans toutes les occasions. Enfin, pour ne plus citer qu'un seul trait : les Russes règnent aujourd'hui par leurs conseils sur les fiers Ottomans, et de tous les peuples de l'Europe, eux seuls semblent avoir trouvé le chemin de leur cœur, parce qu'ils l'ont cherché le fer à la main.

Ces faits sont constans, et ils prouvent irrésistiblement que la France doit changer de procédés envers les Turks :

l'expérience du passé prouve encore qu'elle peut obtenir par la crainte, ce qu'elle n'a jamais obtenu par l'amour.

La France a demandé deux fois aux Turks une réparation éclatante des torts qu'ils avaient envers elle : deux fois il a fallu employer la force pour l'obtenir. Lahaie-Ventelet, sous Louis XIV, reçoit dans une audience un soufflet du grand-vizir *Keuperli*. Cet ambassadeur a la force, ou, si l'on veut, la lâcheté de dissimuler cet outrage : il se contente de réclamer le respect dû au droit des gens : il demande si l'on veut insulter la nation française dans sa personne, et se plaint avec modération du peu d'égards qu'on témoigne au Roi Français dans son ministre : il fait valoir les vieilles liaisons qui unissent les deux empires, et dit qu'il ne vient point mendier une amitié nouvelle, mais raffermir l'ancienne. Le vizir répond qu'il sait com-

ment il faut traiter les *infidèles*, et fait jeter Lahaie dans une prison. Louis XIV irrité, résolut de venger d'une manière éclatante l'insulte faite à son ministre; et il parvint à faire fléchir sous ses volontés l'arrogance musulmane, en faisant passer des troupes en Candie, en Hongrie, et en détachant de la flotte de Toulon l'escadre de Duquêne, qui purgea la Méditerranée des Barbaresques, et vint ensuite établir sa croisière jusque sous les Dardanelles. Tous les historiens du temps ont écrit que le ressentiment avait égaré la politique de ce prince : les lâches ! ils auraient dû écrire qu'il fut le seul de nos rois qui sût soutenir chez l'étranger la dignité de la nation. Sous aucun règne et dans aucun temps, on ne se para du nom français avec plus d'orgueil.

Le second fait est arrivé sous le

Régent. A cette époque, comme de nos jours, on nous prodiguait les injures dans les Echelles. Notre envoyé vit toutes ses plaintes d'abord éludées, bientôt rejetées avec hauteur : il était au désespoir, et voulait quitter Constantinople avec tous les Français. Tous les moyens dictés par la sagesse, il les avait inutilement employés pour fléchir les Turks. Enfin, il eut recours à une mesure de rigueur : il conseilla au gouvernement d'envoyer une escadre à Ténédos pour croiser à l'entrée des Dardanelles. Cette escadre arriva, et intercepta toute communication de la Mer Noire avec l'Archipel. Tous les vaisseaux *alexandrins* qui se présentèrent pour monter le canal, furent arrêtés et conduits à Ténédos. L'alarme était dans Constantinople. Le divan fit d'abord des messages à l'ambassadeur pour le prier de faire retirer cette escadre; il fit en-

suite des menaces. Le ministre français tint ferme, et répondit que ces vaisseaux paraissent toujours sans pavillon, il ne savait à quelle nation ils appartenaient. Enfin, le peuple menaçait le sérail, et le Grand-Seigneur se hâta d'apaiser le Régent, en offrant toutes les satisfactions exigées.

Cette manière de brusquer les puissances a sans doute des inconvénients, mais la modération avec les Turcs en a de plus grands. La modération envers les étrangers est une affaire de calcul dans les gouvernements, et les Turcs, en politique, ne savent calculer que la peur. Le divan, d'ailleurs, n'oserait, pour complaire à une puissance européenne, braver l'opinion de la milice. Le gouvernement suit ici plus qu'ailleurs l'impulsion populaire. La volonté du sultan ne fait pas tout, comme on le croit. Ici le despotisme est organisé, et a

son échelle hiérarchique. Les firmans échouent dans la capitale contre la volonté des *Ulemas*, et dans les provinces contre l'iatagan des janissaires. La vertu de ces diplômes est depuis longtemps vaine et illusoire: les Turcs puissans baissent les firmans avec respect, et les déchirent.

Il ne faut pas se flatter de trouver plus d'appui dans les pachas que dans le divan. Des hommes sans aucune idée d'administration, tout enorgueillis par leurs dignités, ignorant la puissance de leur maître, et ne connaissant la leur que par les abus effroyables qu'ils en font, faisant du mépris des autres nations un point de leur religion, adonnés sans cesse, pour plaire au peuple, à des pratiques superstitieuses, et, par-dessus tout, occupés du soin d'amasser de l'argent; de tels hommes ne pourront jamais se résoudre à sacrifier à nos convenances

leurs habitudes et leurs opinions : aussi voit-on que les pachas les mieux intentionnés ne nous protègent que faiblement.

Il faut donc employer dans notre conduite avec les Turks un instrument qui ait prise à-la-fois sur la masse du peuple et sur le gouvernement ; et cet instrument est la peur. J'avoue qu'en employant ce mobile puissant, une démarche mal combinée peut amener une rupture : mais est-ce bien à nous à la redouter ? Que voulons-nous faire des Turks, et qu'attendons-nous d'eux ? Nous voulons sans doute conserver nos établissemens commerciaux en Turquie : mais nous ne les conserverons qu'autant que nous serons efficacement protégés ; et nous ne serons efficacement protégés, qu'autant que nous changerons de conduite avec les Turks. En politique, que pouvons-nous espérer d'eux, depuis

qu'ils ne font plus poids dans la balance de l'Europe ?

Nous sommes attachés à la Porte par des illusions anciennes et par des illusions nouvelles. Il est temps que le gouvernement soit détrompé. Les nations peuvent quelquefois être généreuses ; mais, dans la conduite ordinaire, les gouvernemens doivent être personnels. Il n'est pas bon qu'une puissance accorde à une autre puissance une amitié et des faveurs gratuites : or, dans notre système politique, tout ce que nous ferons pour les Turks, sera perdu pour nous.

Tous les historiens ont répété à l'envi que les Turks n'avaient jamais su prendre leur temps pour faire la guerre, et que ce défaut de prévoyance avait été une des principales causes de leurs revers. On voit en effet, en lisant l'histoire, que depuis François 1^{er} et Henri II, on n'a jamais pu faire entrer la Porte dans un

concert formel avec la France; qu'elle n'a depuis Henri IV fait aucune diversion en notre faveur, dans les longues guerres qu'ont eues nos rois avec les princes autrichiens; et qu'elle a toujours pris, pour se déclarer, le temps où l'Europe était en paix, sur le principe que tous les princes chrétiens sont ses ennemis, et que, s'ils se trouvaient armés, ils se réconcilieraient pour accabler les *fidèles croyans*. Cette opinion semble incroyable, et n'en est pas moins vraie. Abdul-Ahmid en était imbu lui-même dans ces derniers temps, et l'on a su de *Sélim Ghérai*, un des derniers khans tartares, que Sa Hautesse lui avait dit en propres termes, au commencement de la guerre des Russes, lorsque de Vergennes cherchait à amorcer les Turcs par de brillantes promesses: *Croyez, mon frère, que l'empire othoman n'a point d'amis parmi les infidèles.*

Mais si les Turcs ne nous ont jamais été d'aucun secours, pouvons-nous raisonnablement espérer qu'ils pourront nous être un jour de quelque utilité?

Tout le monde sait que nos liaisons avec la Porte datent du règne de François I^{er}. L'ambition de Charles-Quint força le Roi français d'appeler les Turcs au secours de l'Europe opprimée. Le traité qu'il conclut avec *Suleyman II*, est le seul qui ait eu la politique pour objet. Ceux qu'Henri IV, Louis XIV et Louis XV conclurent en 1604, 1675, 1740, ne sont que de simples traités de commerce, où il est à la vérité fait mention de l'ancienne amitié des deux empires, mais dont aucun terme n'autorise l'induction du moindre engagement politique. Cependant des liaisons très-intimes existèrent entre nous et la Porte jusqu'en 1756. Il n'existe en politique que des amitiés intéressées, et la nôtre avec la

Porte était fondée, avant cette époque, sur les avantages réciproques d'une puissante diversion, en cas d'attaque de la part de l'Autriche, alors le grand ennemi de l'Europe, et plus particulièrement notre ennemi commun. Par la position géographique des deux empires, les deux puissances alliées n'avaient d'ailleurs rien à démêler entre elles; et quand l'une était attaquée, l'autre pouvait aisément la secourir. Cette alliance était donc alors à tous égards convenable. Il est vrai que dans le fond elle était illusoire de la part des Turks; mais c'était du moins un épouvantail que nous présentions aux yeux de l'Europe, et cet épouvantail nous créait dans le besoin une puissance d'opinion. Notre alliance avec l'Autriche en 1756 déplaça les deux poids de la balance politique, et dérouta la diplomatie ottomane fondée sur la routine et la stabilité de nos

maximes. L'ambition de la Russie devint alors funeste à la Sublime-Porte. Les Turks nous accusèrent de leurs malheurs: ils n'attendirent plus rien de nous, et leur amitié s'évanouit. Notre rupture avec l'Autriche ranima leur espoir, et excita quelque temps l'engouement général; mais cet engouement s'est dissipé à la signature du traité de Campo-Formio. L'occupation des possessions vénitiennes nous a aliéné tous les cœurs.

Devons-nous maintenant renouer avec les Turks une amitié rompue? Une expérience récente prouve que nous ne parviendrons jamais à leur faire souscrire un traité à notre convenance. Mais pussions-nous conclure avec eux le traité le plus avantageux, est-il de notre dignité de hasarder une alliance nouvelle avec une puissance dont nous pouvons, il est vrai, retarder la chute, mais jamais l'empêcher?

L'ascendant de la science sur la barbarie est irrésistible, parce qu'il est dans la nature des choses ; et si les Turks continuent de repousser l'instruction, tandis que toute l'Europe se perfectionne autour d'eux, il faudra bien qu'ils succombent.

Or, l'ignorance des Turks est un vice inhérent à la nature de leur gouvernement. Elle est l'ouvrage des U'lemas, qui n'ont que ce qu'il faut de science pour sentir qu'ils ne peuvent régner que dans les ténèbres : elle est l'ouvrage de l'islamisme, qui proscriit l'imprimerie, le grand véhicule de l'instruction publique.

Cette ignorance est si profonde, que la plupart des Turks en place ne connaissent pas même le circuit de leur empire. Un capitain-pacha demandait dans ces derniers temps à un *baïle* de Venise, si les Russes étaient voisins de la Républi-

que : *oui*, répondit gravement le *baïle*, *il n'y a que vous entre deux.*

Depuis Tott, nous avons fait, pour civiliser les Turks, tout ce qu'il est possible de faire en faveur d'un peuple allié. Nous les avons cru, dans leur barbarie, malléables comme les Russes, et nous avons voulu, à l'exemple de Pierre le Grand, les monter au ton de l'Europe : mais tous nos efforts ont été vains ; tous ceux que nous pourrions faire le seraient encore, parce que ce peuple puise toutes ses mœurs dans sa croyance, et qu'il n'est pas en notre pouvoir de la changer. L'Europe nous absoudra de notre conduite future, en faveur de notre bonne volonté passée.

Mais puisque l'expérience et les malheurs des deux dernières guerres n'ont pu convaincre les Turks de la nécessité d'étudier l'art de la guerre sur les principes modernes ; puisqu'en dernier lieu

ils viennent encore de rejeter, touchant l'artillerie, les leçons et les conseils de l'amitié; puisque la Porte-Othomane, par un attachement déraisonnable à de vieilles maximes, nous ôte tout espoir d'améliorer sa fortune, nous devons l'abandonner à son sort comme on abandonne un malade atteint d'un mal irremédiable.

Il ne s'agit pas de savoir, comme on l'a dit, s'il nous est plus avantageux que les Turks soient repoussés au-delà du Bosphore, ou qu'ils restent en Europe. Il s'agit de savoir si nous pourrions empêcher, quand nous le voudrions, le démembrement de leur empire.

L'ambition a l'air de reposer, mais elle ne dort jamais. Le cabinet de Pétersbourg nourrit des projets héréditaires sur la Turquie. Il les réalisera dès qu'on lui en présentera l'occasion. Il n'a point perdu l'idée de se créer un commerce et une marine dans l'archipel de la Grèce. La

rivalité des Russes et des Turks est éternelle : c'est un combat à outrance de nation à nation. Il ne s'agit pas seulement de vengeance, de gloire, motifs de guerres ordinaires : il s'agit de la vie politique du corps social; il y va du trône européen des *Osmanlis*.

Dans cette lutte inégale, n'attendons point une diversion de l'Autriche. Le cabinet de Vienne secondera celui de Pétersbourg dans une entreprise qui a toujours été dans ses vœux, qui lui vaudra des pays de la plus grande convenance, des provinces qui assureront la consistance de ses états, et qui doubleront la puissance maritime que nous venons de lui créer.

Que ferons-nous nous-mêmes alors? Nous ne pouvons secourir les Turks que sur la Mer Noire : mais oserons-nous envoyer une escadre dans une mer semée d'écueils, dont pas un de nos marins ne

connaît les parages? et qu'opérerons-nous avec une flotte dans une guerre dont le principal effort se fera sur le continent?

Tout ce que nous pouvons faire dans cette conjoncture en faveur des Turks, c'est d'éloigner la guerre par notre influence politique, et de leur épargner ainsi la honte de manifester leur faiblesse : mais nous ne pouvons pas raisonnablement nous flatter de contenir longtemps deux nations ennemies et limitrophes ; et dès que les Turks seront attaqués, ils seront vaincus.

Puis donc qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher tôt ou tard la chute de l'empire othoman en Europe, la politique veut que nous la prévoyions et l'attendions, comme on attend celle d'un vieux chêne pourri dans ses racines (1).

(1) *Attendre* est ce qui nous convient ; car il faut respecter l'amitié, même après qu'elle est éteinte. Voilà nos devoirs. Ceux des Turks, s'ils sont con-

Cette catastrophe nous présente des chances favorables ; et ne nous en présentât-elle aucune, elle ne serait peut-être pas dans l'état présent des choses un malheur pour nous, et elle ferait certainement un grand bien pour toutes les nations européennes : elle ouvrirait à l'agriculture des champs nouveaux, un nouvel empire à l'industrie et des routes

damnés par le *destin* à perdre les provinces *mércréantes* qui bordent leur *héritage*, sont de faire la plus grosse *part* à leurs *anciens amis*, et la plus petite à leurs *éternels ennemis*. Tel est le conseil de l'amitié, et celui de la politique. Nous seuls pouvons leur *garantir* cette belle Asie mineure, leur patrie naturelle et le séjour des *vrais croyans* ; cette riante et spacieuse péninsule, située au centre du monde, bordée au nord, au sud, à l'ouest par la mer, et se défendant à l'est par des fleuves et des déserts. Enfermés dans ce vaste jardin, les Turks goûteront en paix, loin des regards des *infidèles*, tout le bonheur que comportent leurs institutions, s'il est vrai que la médiocrité soit l'état le plus favorable à la félicité des nations comme à celle des individus.

nouvelles au commerce : elle lierait avec la Méditerranée la haute Asie et le nord de l'Europe, et recouvrirait de population et de culture les côtes sauvages de la Mer Noire : elle bannirait de la plus belle partie de l'Europe les endémies qui y font de si grands ravages, et qui y sont entretenues par le défaut de culture, la peste qui s'y perpétue par le fanatisme musulman, la polygamie qui y est cause de ces castrations honteuses qui séparent l'homme de l'homme même ; enfin le fléau de l'esclavage domestique qui y nourrit le goût des amours monstrueuses, et le fléau de l'esclavage civil, qui y est la source de tous les maux.

FIN.

TABLE DU TOME SECOND.

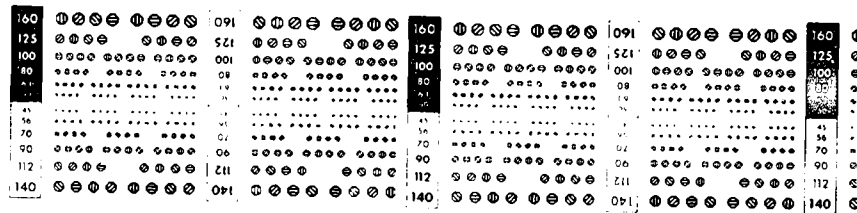
LETTRE XVI. Importations page 1
 — Commerce anglais. *ibid.*
 LETTRE XVII. Commerce anglais. Suite. —
 Commerce des toileries de l'Inde. 35
 LETTRE XVIII. Commerce allemand. 53
 LETTRE XIX. Commerce anglais. 92
 LETTRE XX. Commerce anglais. 124
 LETTRE XXI. Commerce anglais. 7
 LETTRE XXII. Commerce anglais. 144
 LETTRE XXIII. Table générale. 162
 LETTRE XXIV. Commerce, poids, mesures
 et monnaies. 188
 LETTRE XXV. Administration du Levant. 203
 LETTRE XXVI. Administration. Suite. . . 245
 LETTRE XXVII. Administration. Suite. . 267
 LETTRE XXVIII. Situation politique et commerciale de la France en Levant. 305

FIN DE LA TABLE.

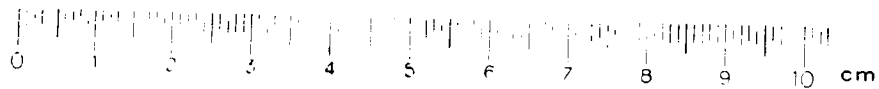
BIBLIOTHEQUE NATIONALE

SERVICE DES NOUVEAUX SUPPORTS

58, rue de Richelieu, 75084 PARIS CEDEX 02 Téléphone 266 62 62



Acheve de micrographier le : 17/ 5 / 1976



Défauts constatés sur le document original

